

« Madame » « Monsieur »
« Adresse »
« CP » « Ville »

Châtel-de-Neuvre, Clermont-Ferrand, le 13 novembre 2017

Objet : Sites Natura 2000 « ZSC Etangs de Sologne bourbonnaise » et « ZPS Sologne bourbonnaise »
Projet de fusion des chartes Natura 2000 proposées aux propriétaires et ayants-droits

Dossier suivi par : CEN Allier : Marie PELTIER, chargée d'études et Florian VERON, chargé de missions
LPO Auvergne : Anne-Sophie DE PIERI, chargée de missions

Madame, Monsieur,

Grâce à la multitude de milieux aquatiques et de zones humides, l'omniprésence d'éléments bocagers ou encore la mosaïque de prairies et de cultures, la Sologne bourbonnaise héberge un cortège rare et menacé de milieux naturels, d'espèces animales et végétales. La présence de ces milieux et espèces sauvages est à l'origine de l'intégration d'une partie de ce territoire dans le réseau écologique européen Natura 2000. Plus précisément, deux sites Natura 2000 existent en Sologne bourbonnaise, en superposition partielle : la Zone Spéciale de Conservation « étangs de Sologne bourbonnaise », animée par le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier et la Zone de Protection Spéciale « Sologne bourbonnaise », dédiée aux oiseaux et animée par la délégation Auvergne de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Comme partout en France, ces deux sites Natura 2000 sont chacun dotés d'un document d'objectifs (*DOCOB*). Ces documents présentent et planifient, sur la base d'états des lieux partagés, des objectifs et des actions de gestion et de restauration destinés à maintenir, dans un bon état de conservation, cette biodiversité remarquable. **La proposition d'outils contractuels aux propriétaires et gestionnaires concernés permet de mettre en œuvre certaines des actions définies en concertation.** Ainsi, sur la base d'un engagement volontaire, les propriétaires et gestionnaires (exploitants agricoles, exploitants forestiers, ...) peuvent être soutenus pour poursuivre des pratiques favorables ou mettre en œuvre des travaux. Ces soutiens sont notamment d'ordre financier, avec des exonérations fiscales où le financement partiel ou total des travaux convenus.

La **charte Natura 2000** est l'un de ces outils contractuels, proposée aux propriétaires et ayant-droits de parcelles incluses dans les périmètres Natura 2000. Présentée comme un « guide des bonnes pratiques », elle est constituée d'engagements et de recommandations, ne devant pas amenés les souscripteurs volontaires à supporter un surcout de travail où des dépenses.

Actuellement, les documents d'objectifs des deux sites Natura 2000 de la Sologne bourbonnaise (ZSC et ZPS) présentent chacun une charte, avec des points d'engagements différents. **Afin de faciliter l'appropriation et la souscription de cet outil, notamment par les acteurs locaux concernés par les 2 sites**, le CEN Allier et la LPO Auvergne, avec le soutien de la Direction départementale des territoires de l'Allier, engage **un travail de fusion de ces documents, dans l'objectif donc de constituer une charte commune aux 2 sites**. Dans ce cadre, une réunion de concertation est proposée aux bénéficiaires potentiels (propriétaires ou ayant-droits), le :

Mardi 28 novembre 2017, à 17H30 à la mairie (salle de réunion) de Thiel-sur-Acolin

Actuellement en cours d'élaboration, **ce projet de charte fusionnée sera mis en ligne le 17 novembre prochain pour consultation et téléchargement** au sein d'une page réservée du site Internet dédié : <http://etangs-sologne-bourbonnaise.n2000.fr>

La fiche mémo, jointe à ce courrier, vous décrit la démarche à suivre pour vous connecter à cette page réservée. Sur demande, vos interlocuteurs du CEN Allier ou de la LPO Auvergne pourront naturellement vous transmettre ce document de travail par courriel, ou par voie postale.

Les membres des Comités de pilotages des 2 sites Natura 2000 de la Sologne bourbonnaise (instance officielle dont la composition est arrêtée par M. le Préfet de l'Allier et réunissant les élus locaux, les représentants socio-professionnels, ...) sont également conviés à cette prochaine réunion de concertation.

Ces deux comités de pilotage seront par la suite consultés afin de valider, lors de prochaines réunions prévues en décembre 2017 et janvier 2018, le projet consolidé de charte fusionnée. Selon ce calendrier de concertation et de validation, cette prochaine charte sera opérationnelle et pourra être contractualisée dès le 1^e semestre 2018.

Mlle Marie PELTIER et M. Florian VERON, en charge pour le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier de l'animation du site Natura 2000 « étangs de Sologne bourbonnaise », ou Mlle Anne-Sophie DE PIERI, en charge pour la délégation Auvergne de la Ligue pour la protection des oiseaux, de l'animation du site Natura 2000 dédié aux oiseaux « Sologne bourbonnaise », se tiennent naturellement à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information.

Comptant sur votre participation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Bernard DEVOUCOUX,
Président du Conservatoire d'espaces naturels
de l'Allier



Chantal GUELIN,
Présidente de la Ligue pour la protection des oiseaux
Auvergne



Pièce-jointe : fiche mémo pour une connexion à la page réservée du site internet précité

Pour en savoir plus :

Site des étangs de Sologne bourbonnaise : <http://etangs-sologne-bourbonnaise.n2000.fr>

Site Natura 2000 Sologne bourbonnaise (oiseaux) : <http://solognebourbonnaise.n2000.fr>

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE L'ALLIER

Maison des associations- rue des écoles
03500 Châtel-de-Neuvre
Tel : 04.70.42.89.34
Site Internet : cen-allier.org

Courriel : marie.peltier@espaces-naturels.fr

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX AUVERGNE

2 bis rue du Clos Perret
63100 Clermont-Ferrand
Tél : 04.73.36.39.79
Site Internet : <http://www.lpo-auvergne.org>
Courriel : anne-sophie.depieri@lpo.fr
Tél : 06.80.72.15.12